

Le 30 juillet 1793 à Nogent-le-Rotrou.

Le mardi 30 juillet 1793, la municipalité de Nogent nommait le citoyen Lequette, son procureur, commissaire chargé de distribuer les secours accordés aux femmes et enfants de volontaires (somme s'élevant à 3144 livres, 14 sous et 9 deniers) :

« Ce jourd'hui Trente Juillet mil Sept Cent quatre Vingt treize l'an 2.^e de la République Française une et Indivisible.

Le Procureur de la Commune a fait rapport de l'état des Secours accordés aux femmes et enfants de volontaires, en exécution de la loi du 29 9.^{bre} dernier Jusqu'au 30 mai dernier, adressé à Cette Commune et concernant la ville de Nogent, ledit état ordonné par le ministre de l'intérieur Signé Garat, Jusqu' a la Somme de 3144# 14^s 9^d et a requis ledit procureur de la Commune que le conseil Général nommât conformément a la loi du 4 mai dernier un commissaire à l'effet de se charger de la distribution des deniers accordés aux femmes de volont parents des volontaires suivant la repartition portée au Tableau.

Le Conseil Général prenant en considération le rapport ci dessus à nommé le citoyen procureur de la Commune commissaire à la distribution des Secours portés au tableau ci-dessus, a cet effet arrêté que ledit Tableau Sera remis audit procureur de la Commune pour l'opération qui lui est confiée.

Beaugas l'ainé Beuzelin Hubert

Vasseur

Maire

Regnoust

Pi Chereault

Lalouette

Ferré Bacle

J C Joubert

J Sortais

Rigot

P.^{re} Lequette

P. de la C »¹

¹ A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillets 79 et 80.